



SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

## L'EMPLOI D'ABORD, N'EST PAS UNE PUBLICITÉ !

Le 18 juin 2018 marquera l'arrivée des IP dans la distribution. Une reprise qui ne doit pas s'effectuer sans une compensation par l'emploi dans un contexte de dégradation continu des conditions de travail.

La CFDT rappelle à la direction de Paris 16 l'accord national sur l'amélioration des conditions de travail. Accord dans lequel la Poste indiquait :

- ▶ Qu'elle « (...) souhaitait que les factrices et les facteurs soient les acteurs et **les bénéficiaires** de cette transformation, qu'ils en aient **les moyens, tout en se sentant bien dans leur travail** (...) ».
- ▶ Que (...) **Dans le cas de constat d'augmentation structurelle de certains volumes** (Colis, Chrono, IP, PPI...) ou de points de remise, **interviendront des ajustements en termes d'emploi.** (...) ».

Entre deux réorganisations, cet accord doit s'appliquer et être respecté.

La direction de Paris 16 doit s'engager à dimensionner l'organisation proportionnellement à l'augmentation des volumes.

**Sauf à reconsidérer la valeur d'un accord national !  
Les 7% de trafic supplémentaire lié aux IP doivent se traduire par la  
création de 2 PT.**

Dans un contexte marqué par un d'accroissement de la charge de travail (augmentation du nombre de recommandés). Ces 2 PT ne seront pas superflues quand on sait que l'intégration des IP se fera sur une période forte avec l'arrivée des soldes estivales. Cependant, l'effort fourni au quotidien par tous les agents nécessitent également une reconnaissance.

C'est pourquoi, quand la direction de Paris 16 propose l'attribution d'un RC (75€ ou 34 centimes par jour travaillé, moins que le prix d'un timbre !), nous sommes loin du compte en matière de reconnaissance des agents !

La CFDT réclame l'attribution d'un minima de 4 RC (300€) venant compenser équitablement cette nouvelle charge de travail et reconnaître correctement l'investissement des agents.

L'emploi doit demeurer au cœur de l'amélioration des conditions de travail pour accompagner efficacement la transformation des organisations de travail.

Permettre aux agents de travailler sereinement, garantir de bonnes conditions de travail, reconnaître et valoriser le travail, l'investissement des postiers. Tels sont les enjeux portés constamment par la CFDT et qui doivent demeurer au centre des préoccupations de la Poste.

**La Poste s'y était engagée. La CFDT ne manquera pas de les lui rappeler !**

**NÉGOCIER &  
AGIR  
POUR  
CONSTRUIRE  
NOTRE AVENIR !**



Bulletin d'adhésion



**CFDT SF3C**

3 rue d'Alleray 75015 Paris

Tél : 01 40 29 82 00

Fax : 01 40 29 82 10

contact@cfdfs3c.org

www.cfdfs3c.org